

réduites en cendres avec les remises, les magasins à refferrer le foin & les logemens de Domestiques. Le manquement d'eau & la difficulté d'en apporter en assez grande quantité, furent cause que l'on ne put arrêter à tems le progrès de cet incendie. Le jour suivant le feu prit aussi à un grand Edifice de bois, dans lequel logent les Musiciens & les Musiciennes de la Chapelle de l'Impératrice; mais comme il est occupé par près de deux cens personnes, & que cet accident arriva de jour, l'on fut en état de donner le secours nécessaire, & d'empêcher que tout l'Edifice ne fût consumé.

S U E D E.

I. L'affaire du réglement des limites de la *Finlande*, que quelques circonstances particulières avoient fait regarder comme suspenduë, a repris tout-à-coup un tour aussi favorable qu'on pouvoit le désirer; puisque l'on compte, si la chose n'est pas déjà faite, de la voir amenée dans peu à une heureuse conclusion. On compte aussi de voir incessamment éclore un Traité entre cette Cour & celle de *Madrid*, en vertu duquel les Suedois feront extrêmement favorisés pour leur commerce dans les Ports d'*Espagne*.

II. La démission demandée par le Comte de Tessin de la Charge de Gouverneur du Prince Gustave, lui est enfin accordée. Le Roi revenant le 4. Février avec toute sa Cour d'*Urick-dahl*, se rendit à ce sujet le même jour au Sénat, où Sa Majesté fit la proposition suivante; savoir, « Que le Comte de Tessin ayant solli-
» cité de nouveau la démission de cette Charge,
» Elle jugeoit qu'en considération de ses longs
» & fidèles services & de son âge avancé, il